



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 avril 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Notes verbales identiques datées du 13 avril 2021, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 12 avril 2021, émanant de la Ministre colombienne des affaires étrangères, Claudia Blum (voir annexe).

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux États membres du Conseil de sécurité, pour information, et de le faire publier comme document du Conseil.



**Annexe aux notes verbales identiques datées du 13 avril 2021  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par la Mission permanente de la Colombie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la communication datée du 3 avril, adressée au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par Jorge Arreaza, au nom du régime illégitime de Nicolás Maduro, dans laquelle étaient évoqués des faits se rapportant à la République de Colombie.

À cet égard, et comme il l'a réaffirmé à maintes reprises, mon pays respecte le droit international et défend ardemment le multilatéralisme et le dialogue comme voies de règlement des différends. C'est pourquoi nous reconnaissons l'importance du travail qu'accomplit l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité.

Dans un document soumis au Conseil de sécurité le 20 mai 2020 (S/2020/424), l'État colombien a décrit de façon factuelle et détaillée les aspects les plus marquants des relations bilatérales entre les deux nations sœurs au cours des vingt dernières années. Un an plus tard, cette description demeure pertinente, au vu du contexte dans lequel a été produite la note transmise par le régime vénézuélien. La situation grave observée à la frontière, qui résulte de l'appui fourni par le régime vénézuélien à des groupes de narcoterroristes armés et organisés, n'est en effet pas nouvelle et a été dénoncée à de nombreuses reprises par la Colombie.

Le 22 juillet 2010, l'ambassadeur de Colombie auprès du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) a fait un exposé détaillé sur la présence de guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et de l'Armée de libération nationale (ELN) en territoire vénézuélien. Des informations allant dans le même sens ont été communiquées par le commandant général de l'armée colombienne en août 2011 et réaffirmées par le Ministre des affaires étrangères ainsi que par le Président de la République lors de sa participation à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019.

Dans sa communication, Jorge Arreaza utilise huit fois le terme « guerre » et accuse inconsidérément le Président de la République de Colombie de vouloir « exporter sa guerre intestine ». Il fait également mention de l'« anéantissement » de l'Accord signé entre le Gouvernement national et l'ex-groupe des FARC en 2016 et affirme de manière irresponsable que « tous les voisins de la République de Colombie souffrent du débordement du chaos qui règne dans le pays ». S'agissant de cette dernière affirmation, il convient de noter que la Colombie entretient des liens de coopération solides avec les gouvernements démocratiques de la région dans les domaines de la sécurité et de la justice, qu'elle maintient un dialogue constant avec le Panama et que ses commissions frontalières et ses cabinets binationaux tiennent des réunions régulières avec le Brésil, l'Équateur et le Pérou. Dans le cadre du Forum pour le progrès de l'Amérique du Sud, mécanisme de dialogue politique régional dont sont membres le Brésil, l'Équateur, le Pérou et la Colombie, des groupes de travail sur les questions de défense et de sécurité ont également été créés pour progresser conjointement dans la lutte contre les menaces communes.

L'agressivité du langage et des propos tenus par les représentants du régime est également manifeste dans leurs déclarations publiques. Il y a quelques jours, Diosdado Cabello, chef du parti politique qui soutient la dictature de Maduro, s'est notamment exprimé de la façon suivante, au sujet de la Colombie : « [...] ils commettent une erreur, ils font un mauvais calcul ; ils pensent que la guerre va se dérouler en territoire vénézuélien ; vous pouvez toujours y croire, vous pouvez croire

qu'il en sera ainsi. Nous allons défendre notre territoire, mais nous allons vous faire la guerre sur le vôtre [...] ».

Les faits montrent de manière indiscutable que l'État colombien n'a jamais nié les difficultés auxquelles il avait dû faire face pour défendre ses institutions démocratiques contre la menace que représente, depuis le siècle passé, la violence perpétrée par des organisations criminelles et terroristes qui s'enrichissent grâce au trafic de drogue et à d'autres activités illicites. En toute transparence et sous le regard de la communauté internationale, la Colombie a consacré tous ses efforts à combattre ces groupes, à garantir le respect de l'état de droit et des droits humains, et à améliorer progressivement la sécurité et les conditions de vie de tous les habitants du territoire.

Dans ce contexte, plus de 23 entités des Nations Unies sont présentes dans le pays, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) depuis 1996, dont le mandat a été renouvelé par le Gouvernement du Président Duque en octobre 2019, ainsi que la Mission de vérification créée par le Conseil de sécurité depuis 2017. La Mission d'accompagnement du processus de paix de l'Organisation des États américains (MAPP-OEA) est également présente sur le territoire depuis 2004. Le HCDH, la Mission de vérification, la MAPP et d'autres entités, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sont établis dans les territoires proches de la frontière et observent, sans aucune forme de restriction, les dynamiques à l'œuvre dans ces régions. Cette situation est très différente de celle qui prévaut du côté vénézuélien, le régime illégitime ayant été jusqu'à refuser l'accès à la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela, laquelle agit dans le cadre d'un mandat autorisé par le Conseil des droits de l'homme, dont le régime est lui-même membre.

Comme vous le savez, la Mission de vérification en Colombie mène ses activités dans le cadre du mandat de durée limitée qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, lequel en examine l'exécution tous les 90 jours. La demande du régime vénézuélien tendant à ce que soit invoqué l'Article 34 de la Charte des Nations Unies vise à obtenir que des faits qui seraient survenus en Colombie et que le régime illégitime tente, par un sophisme grossier, de relier à la mise en œuvre de l'Accord de 2016, fassent l'objet d'une enquête.

Comme l'a reconnu il y a quelques jours l'ancien Président, Juan Manuel Santos, lorsqu'il a déclaré devant la Juridiction spéciale pour la paix qu'« [...] [il] n'[avait] jamais dit que ce pays serait un paradis lorsque la paix serait signée [...] », l'Accord avec l'ex-groupe des FARC est intervenu dans un contexte marqué par d'autres violences qui ne pouvaient pas disparaître du jour au lendemain. Il est donc faux d'affirmer que la persistance d'autres formes de violence serait liée au non-respect d'une disposition de l'Accord. Il convient également de noter qu'en 2020, des progrès constants ont été accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives et de mesures visant à renforcer la sécurité des ex-combattants dans le cadre du processus de réintégration, à enquêter sur les délits dont ils étaient victimes, à engager des poursuites et à progresser dans l'établissement des faits. En outre, l'action menée par la force publique pour lutter contre les structures criminelles dans les territoires a été considérablement renforcée, ce qui a notamment abouti à une réduction du nombre d'homicides visant des personnes participant au processus de réintégration, lequel est passé de 74 en 2019 à 65 en 2020, soit une diminution de 12 %.

Trente mois après la promulgation de la politique de paix et de légalité, les progrès qu'a accomplis la Colombie, et qu'elle continuera d'accomplir jusqu'à la fin du mandat du président Duque, servent à transmettre un message d'optimisme aux victimes de la violence, qui sont au centre de l'action menée par l'État, ainsi qu'aux plus de 13 000 ex-combattants qui continuent de vivre dans la légalité, aux près de

100 000 familles qui procèdent actuellement à une substitution volontaire des cultures, aux populations des territoires les plus vulnérables, qui bénéficient d'infrastructures publiques et se voient offrir des débouchés et des perspectives de développement et, de manière générale, à tous les citoyens du pays, qui peuvent être assurés que le Gouvernement travaille sans relâche pour mettre fin à la violence de façon définitive.

Comme cela a été souligné au Conseil de sécurité, la Colombie continue de progresser malgré des difficultés supplémentaires évidentes, telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions économiques, la migration en provenance du Venezuela ainsi que le trafic de drogue et les autres activités illégales, qui constituent un fléau mondial.

L'effondrement institutionnel, économique et social du Venezuela a entraîné ce pays dans une profonde crise multidimensionnelle qui a gravement touché sa population. Cela se traduit par une pénurie de médicaments et de nourriture, une augmentation sans précédent des niveaux de pauvreté, des défaillances dans la fourniture des services publics, une violence généralisée, des actes de corruption et des violations systématiques des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des détentions arbitraires, des actes de torture et des violences sexuelles et fondées sur le genre, comme l'a constaté la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela, bien qu'elle n'ait pas été autorisée à entrer dans le pays.

Aux faits susmentionnés s'ajoute une dérive antidémocratique encore aggravée par des élections frauduleuses, sans autorité électorale ni système judiciaire indépendants, sans mise à jour des listes électorales, sans garanties de sécurité pour les électeurs et sans liberté d'expression ni liberté de la presse, et caractérisée par l'absence des conditions nécessaires à un exercice pluraliste de l'activité politique. La détérioration des valeurs fondamentales de la démocratie et de l'intégrité de l'état de droit s'est amorcée durant le premier mandat du gouvernement d'Hugo Chávez et n'a cessé depuis lors de s'accroître, transformant l'État vénézuélien en un État failli, incapable d'offrir des garanties minimales en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

Tout cela a conduit près de six millions de personnes à quitter le territoire vénézuélien ces dernières années, ces chiffres se situant, par ordre d'importance, juste après ceux provoqués par la situation en Syrie.

La Colombie a fait preuve d'un engagement sans faille à l'égard des quelque 1 800 000 Vénézuéliens qui se trouvent sur son territoire, comme en témoigne l'adoption récente du statut temporaire de protection pour les migrants vénézuéliens, mécanisme exemplaire visant à protéger les droits de cette population.

Le déplacement massif de 5 737 personnes, selon le recensement effectué par le Groupe interinstitutions sur les flux migratoires mixtes, dirigé par le HCR et l'OIM, dans la municipalité frontalière d'Araucita, qui a débuté le 21 mars dernier et a été provoqué par des opérations menées par l'appareil militaire du régime sans discrimination et en violation du droit international humanitaire, a donné lieu à une nouvelle crise à laquelle les autorités colombiennes ont fait face de façon rapide et résolue. Dans ce contexte, la Colombie a bénéficié de l'appui de toutes les entités des Nations Unies présentes dans la région, dont les représentants ont pu entendre les témoignages terribles des victimes de ces déplacements.

Lors d'une visite menée à la frontière le 10 avril dernier, des représentants de plusieurs États membres du Conseil de sécurité, ainsi que du HCDH, de l'OIM, du HCR, de la Mission de vérification et du Bureau de la Coordinatrice résidente, accompagnés de fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et d'autres

organismes publics, ont examiné les conditions de fourniture de l'aide humanitaire et entendu également les témoignages déchirants des victimes.

Le Bureau du Défenseur du peuple, institution colombienne de défense des droits humains, a lui aussi recueilli les témoignages des personnes touchées par les attaques sanglantes liées aux affrontements entre les troupes du régime de Nicolás Maduro, notamment les Forces armées spéciales (FAES), et les groupes armés organisés dont les activités sur le territoire vénézuélien étaient autorisées et tolérées jusqu'à récemment.

Les personnes touchées ont indiqué qu'elles ne souhaitaient pas rentrer dans leur pays, estimant que leur sécurité n'y était pas garantie. Certaines y sont retournées temporairement pour récupérer leurs effets personnels avant de retrouver la sécurité du territoire colombien, où elles se sont vu offrir nourriture, hébergement et soins de santé.

Comme à son habitude, le régime illégitime de Maduro cherche à détourner l'attention internationale des relations de complicité qu'entretient sa dictature avec des groupes de trafiquants de drogue et de terroristes. Aujourd'hui, il s'emploie à promouvoir l'image fictive d'un gouvernement luttant contre la criminalité, alors que tout indique qu'il s'agit d'un régime totalitaire qui ne se conforme à aucun cadre juridique.

La dictature, qui a détruit l'état de droit, le système de production et les services sociaux de base au Venezuela, porte gravement atteinte aux droits humains de la population.

Depuis plus de vingt ans, tant Chávez que Maduro ont fait de la conspiration permanente contre leur régime la pierre angulaire de leur propagande. Comme nous l'avons déjà mentionné dans la lettre datée du 20 mai 2020, le régime vénézuélien a accusé la Colombie d'être « à l'origine de tous ses maux »<sup>1</sup>. En 2015, dans le cadre des opérations dites « de libération du peuple », le Venezuela a expulsé plus de 22 000 Colombiens résidant dans la zone frontalière et détruit leurs habitations. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres des violations des règles du droit international auxquelles se livre le Venezuela.

Le Gouvernement du Président Duque n'a pas été épargné par les attaques et les accusations infondées que ne cesse de lancer le régime de Maduro. Pourtant, il est clair que la situation que subissent actuellement les citoyens vénézuéliens et son évolution future constituent l'un des principaux motifs de préoccupation de la Colombie en matière de politique étrangère. Le rétablissement de l'ordre démocratique au Venezuela revêt une importance capitale pour la Colombie et la région.

La Colombie a toujours appliqué une politique de bon voisinage dans ses relations frontalières et joue un rôle important dans la recherche de solutions aux difficultés qui se posent, inévitablement, sur une frontière aussi étendue que vivante. Dans le cadre de sa politique étrangère, la Colombie a toujours préconisé le respect du droit international et du principe de non-recours à la force, malgré de multiples provocations. Depuis 2015, plus de 70 incidents se sont produits le long des 2 219 kilomètres de frontière commune. Dans 59 cas, les forces armées nationales bolivariennes ont été impliquées dans des excès qui ont fait environ 60 victimes parmi des citoyens colombiens, notamment des blessures par arme à feu, des vols, des enlèvements et des actes d'extorsion, sans parler des actes terroristes perpétrés par des groupes armés organisés contre la force publique colombienne depuis le territoire

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.elespectador.com/noticias/el-mundo/balance-de-la-relacion-santos-maduro-seguid-el-ejemplo-que-colombia-dio-articulo-804458>.

vénézuélien, à quelques mètres des unités militaires des forces armées nationales bolivariennes, comme cela s'est produit dans le département frontalier d'Arauca.

Il importe de rappeler qu'il existe des liens entre le régime de Nicolás Maduro et l'organisation terroriste d'origine colombienne ELN et d'autres groupes armés organisés impliqués dans l'exploitation illégale de l'or et d'autres minéraux dans l'Arc minier de l'Orénoque, zone dans laquelle se produit un véritable écocide, et qu'une présence croissante du Hezbollah est observée sur le territoire du pays.

La présence et les activités de l'ELN et d'autres groupes armés organisés au Venezuela ont donné naissance à un système de macrocriminalité cautionné par le régime de Maduro, qui offre protection et liberté d'action à des organisations considérées comme terroristes par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui, le régime s'emploie à nier les liens qu'il entretient historiquement avec des organisations terroristes et des trafiquants de drogue afin de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'insécurité dans laquelle vit sa population et de la situation humanitaire alarmante qui sévit dans le pays. La Colombie n'a jamais caché à la communauté internationale les difficultés qu'elle rencontrait en matière de consolidation de la paix et de l'état de droit face à des phénomènes relevant de la catégorie des crimes transnationaux, tels que le trafic de drogue et le terrorisme. Il convient de rappeler l'engagement pris par les États de lutter contre ce fléau, notamment dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui a force contraignante.

Mon pays a mené une lutte acharnée contre la criminalité et la délinquance ; il a renforcé ses institutions et accompli d'importants progrès économiques et sociaux depuis le début de ce siècle. Les narcotrafiquants et les groupes armés organisés qui exploitent les produits de la criminalité sont à l'origine de violences qui touchent surtout les communautés les plus vulnérables et sont combattues avec toute la rigueur de la loi. Selon les informations communiquées par le Bureau du Procureur général, 31 dirigeants éminents de groupes armés organisés et de structures criminelles, dont 7 dirigeants nationaux et 24 régionaux, ont fait l'objet de poursuites ou ont été arrêtés en 2020. En outre, 2 117 membres des structures armées les plus puissantes du pays ont été capturés (443 dissidents des FARC, 223 membres de l'ELN et 758 membres du Clan del Golfo, également connu sous le nom d'« Autodefensas Gaitanistas de Colombia »).

Le Gouvernement du Président Duque continuera de se vouer à l'édification de la paix en Colombie, à la consolidation et à la stabilisation de ses territoires et au rétablissement de la démocratie au Venezuela.

Comme mentionné précédemment, par la communication qu'il a adressée au Conseil de sécurité, le régime dirigé par Nicolás Maduro cherche à obtenir du Conseil qu'il fasse usage des pouvoirs que lui confère l'Article 34 de la Charte des Nations Unies afin d'enquêter sur les activités présumées de groupes armés colombiens qui mèneraient ce que le régime qualifie d'« attaques armées contre la population et le territoire vénézuéliens », et d'examiner les dommages supposés que l'escalade d'une soi-disant « guerre intestine en Colombie » provoquerait au Venezuela.

À cet égard, ma délégation se permet de souligner que, bien que le Conseil de sécurité soit habilité, en vertu dudit Article, à enquêter sur un différend qui pourrait menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Colombie rejette fermement la tentative d'amalgame entre les différentes situations qui se présentent dans la région frontalière entre les deux pays, laquelle vise, par des manœuvres évasives, à détourner l'attention de ce que la communauté internationale a clairement caractérisé comme une collusion du régime de Maduro avec des acteurs criminels et terroristes de diverses natures.

En l'espèce, les conditions de fait et de droit justifiant le recours aux mécanismes prévus par l'Article 34 de la Charte ne sont pas réunies. Consacrer des efforts à cette tentative voilée de détourner l'attention des véritables problèmes que connaît la région supposerait au contraire une utilisation redondante des mécanismes du Conseil.

Mon gouvernement souhaite réaffirmer avec force que c'est le régime dictatorial qui apporte un soutien aux structures criminelles liées au trafic de drogue et au terrorisme qui opèrent de longue date sur le territoire du pays voisin. L'État colombien n'a jamais œuvré de façon secrète ni dissimulée, et rien dans l'action menée par la Colombie ne justifie le recours à l'Article 34 de la Charte par le Conseil de sécurité.

Permettez-moi, pour conclure, de remercier tous les membres du Conseil de sécurité du soutien résolu et unanime apporté, par la présence de la mission politique spéciale et son travail coordonné avec l'équipe de pays, aux efforts de consolidation de la paix et de la sécurité déployés en Colombie. La Colombie reste attachée à l'application de la politique dite de la paix dans la légalité, qui constitue le cadre de mise en œuvre de l'Accord signé en 2016 avec l'ancien groupe de guérilla des FARC.

Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ses rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur la Mission de vérification :

*« Grâce à l'Accord, la violence s'est considérablement atténuée dans le pays par rapport aux décennies précédentes, le nombre d'homicides, d'enlèvements et d'autres indicateurs liés au conflit ayant chuté ; la démocratie a progressé de façon à accroître la participation à la vie politique ; les populations touchées par le conflit commencent à voir les fruits d'investissements qui auraient dû être faits depuis longtemps dans leurs régions ; un système de justice transitionnelle s'emploie à apporter vérité, justice et réparations aux victimes. Les parties à l'Accord restent déterminées à mettre en œuvre les différentes composantes du texte avec le soutien de la société colombienne et de la communauté internationale, et ce, malgré des obstacles de taille, en particulier la violence qui persiste et se concentre dans certaines régions » (S/2020/1301).*

Le Président Duque lui-même a déclaré publiquement qu'il souhaitait que la Mission de vérification demeure présente en Colombie jusqu'à la fin de son mandat et, comme le savent les membres du Conseil de sécurité, la Colombie a demandé que soit prorogé le mandat de la Mission afin de poursuivre l'action menée conjointement par le Gouvernement et la communauté internationale pour consolider et renforcer l'état de droit.

La situation au Venezuela n'est pas imputable à la Colombie mais à un régime incompetent et inefficace qui subit aujourd'hui les conséquences d'avoir hébergé des criminels d'origine colombienne sur son territoire, comme nous l'avons dénoncé tant de fois.

La Ministre des affaires étrangères  
(Signé) Claudia **Blum**